

**COMMUNIQUÉ  
INFO – ASSURANCE – RSG**

**LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE LIÉE AUX PRESTATIONS  
DE SOINS DE SANTÉ**

La fraude liée aux prestations de soins de santé peut entraîner une augmentation des primes d'un régime d'assurance collective. Pour traiter de ce sujet, Desjardins Sécurité financière (DSF) a conçu des documents qui expliquent sa position sur ce sujet afin de sensibiliser les personnes adhérentes et ainsi protéger leur régime.

Nous vous transmettons deux documents énumérant quelques précautions simples que vos membres pourront prendre afin de se protéger et pour protéger leur régime. Ces documents seront aussi disponibles à compter du 15 avril prochain sur le site Adhérents :

- « Liste des vérifications pour prévenir la fraude »

Cette liste à l'intention des personnes adhérentes énumère les précautions qu'elles peuvent prendre pour prévenir les fraudes. Elle se retrouvera sous la rubrique « Je me renseigne/Guide et formulaires ».

- « Directives relatives aux règlements d'assurance soins de santé »

Ce guide indique les directives à suivre pour soumettre les demandes de réclamations pour certains produits ou services en assurance maladie. Il se retrouvera sous la rubrique « Je me renseigne/Guide et formulaires/Demande de remboursement de prestations et formulaires/Formulaires et marches à suivre/Volet Santé/Frais médicaux et paramédicaux ».

Ces documents de référence peuvent contribuer à prévenir les fraudes et à augmenter l'efficacité dans le processus d'évaluation des demandes de réclamation et réduire le nombre de demandes inadmissibles ou encore incomplètes.

La fraude c'est sérieux pour protéger la santé financière de vos membres et de votre régime.

N'hésitez pas à faire circuler cette information auprès de vos membres sous forme de capsule.

Linda Olivier, conseillère  
Sécurité sociale, CSQ-Québec